

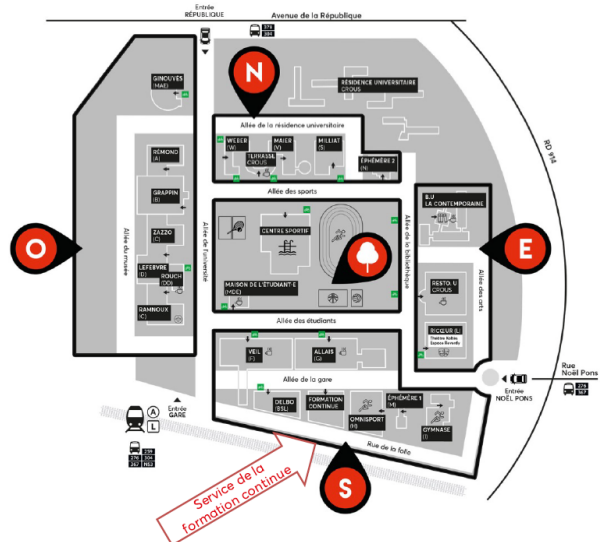
Documents utiles



LIVRET D'ACCUEIL FORMATION CONTINUE



Plan du campus - Université Paris Nanterre



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Le pôle Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) du Service de la Formation Continue de l'université Paris Nanterre est à votre disposition pour toute demande d'information. Nos conseillers vous proposent un suivi administratif pour vous guider dans vos démarches ainsi qu'un accompagnement pédagogique personnalisé conforme à la charte des services de l'Etat.

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

Ce dispositif permet à toute personne quels que soient son âge, son niveau de formation, sa nationalité, et son statut d'obtenir sans reprise d'études tout ou partie d'une certification (diplôme, titre à finalité professionnelle, certificat de qualification professionnelle).

Pour cela, la personne doit justifier d'au moins une année d'expérience en lien avec la certification demandée. Peuvent être prises en compte une expérience professionnelle, salariée ou non, et/ou une expérience bénévole.

La VAE peut être purement individuelle ou bien s'inscrire dans un cadre collectif.

POURQUOI FAIRE UNE VAE ?

- faire reconnaître et valoriser votre parcours personnel et professionnel
- faciliter votre retour à l'emploi
- obtenir un diplôme en adéquation avec vos compétences et votre activité professionnelle

UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE - SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE
200 avenue de la République | 92001 Nanterre Cedex | Tél. 01 40 97 79 66 | formation-continue@parisnanterre.fr



LE BILAN DE COMPÉTENCES

Envie de changer d'orientation professionnelle, d'évoluer dans votre entreprise ou de trouver un nouvel emploi ? Le centre de bilan de compétences du Service de la Formation Continue de l'université Paris Nanterre est à votre disposition pour toute demande d'information. Nos conseillers sont à votre écoute pour vous guider dans vos démarches et vous conseiller efficacement dans le cadre d'une éventuelle reprise d'études.

QU'EST-CE QUE LE BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le bilan de compétences est un droit dont disposent les salariés, régi par la loi du 31 décembre 1991. Il s'agit d'un travail d'analyse des compétences professionnelles et personnelles, des aptitudes, intérêts, valeurs, motivations, souhaits et aspirations permettant de définir un projet professionnel et/ou, le cas échéant, un projet de formation et les étapes de sa mise en oeuvre concrète.

Cette prestation comprend trois étapes bien précises :

- une phase préliminaire
- une phase d'investigation
- une phase de conclusion

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne souhaitant faire le point sur son parcours personnel et professionnel et envisager une évolution professionnelle en élaborant un projet réaliste et réalisable.

UNIVERSITÉ PARIS NANTERRE - SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE
200 avenue de la République | 92001 Nanterre Cedex | Tél. 01 40 97 79 66 | formation-continue@parisnanterre.fr



LIVRET D'ACCUEIL DU CANDIDAT EN VAE



LIVRET D'ACCUEIL BILAN DE COMPÉTENCES





GUIDE JURIDIQUE
- LA RÉFORME
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE -
JUN 2016

 Université
Paris Nanterre

Prenez rendez-vous avec l'avenir. 

Mis à jour le 28 septembre 2018

▶ Veille FCU

[plus sur la Formation Continue Universitaire](#)

nue.parisnanterre.fr/documents-utiles-783182.kjsp?RH=1499675221682